Quarante-et-unième Année — N° 179 CE NUMÉRO : 10 CENTIMES SAMEDI 27 JUIN 1896

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 b's
à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28.
à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 26 JUIN 1896

L'ALLIANCE DES RADICAUX

Parmi les gens et les journaux qui donnent des conseils au ministère, il en est qui, pour son bien sans doute, l'engagent à faire la guerre aux constitutionnels de droite et à s'appuyer sur les plus traitables des radicaux. C'est le système de l'antique concentration. C'est celui que préconise le petit groupe de M. Isambert. Un incident de ces derniers jours, dont s'occupe encore beaucoup la presse d'extrême gauche, nous semble de nature à renseigner le gouvernement sur les bénéfices qu'il pourrait trouver dans la pratique de cette politique nouvelle.

Il s'agit de l'élection législative par laquelle, dimanche, le quatrième arrondissement de Paris a donné un successeur à M. Barodet, passé par avancement au Sénat.

Le candidat radical, M. Degouy, rédacteur à la *Justice*, a dû, après le premier tour de scrutin, s'effacer devant le candidat socialiste — sur l'injonction de M. Clémenceau. Ce n'était pas sans doute cette intervention là que M. Degouy espérait de son rédacteur en chef, car il vient de quitter le journal. De là un échange de lettres et de notes, où l'on trouve des renseignements assez instructifs.

M. Clémenceau y explique par exemple pourquoi il a conseillé — en termes moins diplomatiques, exigé — le désistement de M. Degouy : « Il était évident, écrit-il, que le parti radical ne pouvait triompher du candidat socialiste dans le quatrième arrondissement, qu'en groupant derrière lui toutes les forces de la réaction républicaine ou autre. C'est la politique de MM. Méline et Barthou. »

Et M. Degouy ayant protesté et ayant répondu : « Vous étiez alors à Rome... Vous n'en avez pas moins voulu dire votre mot dans cette élection : ce devait être un mot malheureux, un mot dangereux, je le crois du moins, pour notre parti! » M. Clémenceau lui réplique aujourd'hui dans la *Justice* : « Il s'agissait d'emporter l'élection et pour cela il n'y avait pas d'autre procédé que de grouper, suivant les récentes indications du discours de M. Barthou, toutes les forces modérées contre le parti socialiste... Voilà pourquoi j'ai dû me refuser à suivre la voie dangereuse où l'on prétendait m'engager... »

De cette conversation, ils est permis, ce nous semble, de tirer quelques conclusions.

Il est permis d'en conclure d'abord que l'affaiblissement du parti radical, écrasé entre les modérés et les socialistes, est bien réel, puisque voici une circonscription du centre de Paris où ils dominaient de temps immémorial et où M. Clémenceau avoue qu'aujourd'hui ils ne pourraient triompher des collectivistes qu'avec l'appui des modérés.

Mais il en résulte aussi :

Que le parti radical, plutôt que de s'allier aux républicains modérés, aime mieux faire le jeu des socialistes ;

Et que même les radicaux préfèrent être battus par les socialistes que de triompher avec l'appui des modérés.

Il faut avoir pour cela un très vif amour des socialistes. On objectera peut-être que M. Clémenceau n'est pas tout le parti radical. Nous répondrons que M. Degouy et ses amis se sont inclinés devant sa volonté, qu'un petit groupe de radicaux seulement est allé à la bataille du second tour contre le candidat collectiviste et qu'après tout, ce que l'on vient de voir dans le quatrième arrondissement, c'est ce que nous voyons tous les jours à la Chambre — les radicaux et les socialistes allant aux urnes la main dans la main.

LA SITUATION DU TRAVAIL EN FRANCE

LE CHOMAGE

Paris, 25 juin. — Dans son ensemble, la situation s'est peu modifiée depuis le mois dernier. L'activité n'a pas encore repris dans l'industrie du cuir.

L'ouvrage est généralement abondant dans les filatures et tissages de laine et de coton ; il l'est un peu moins dans la fabrication des soieries et des rubans.

L'industrie du vêtement est encore bien occupée ; celle des métaux est alimentée de commandes d'une façon satisfaisante; celle du bâtiment, favorisée par la température, travaille régulièrement.

Parmi les 410 syndicats d'employés et d'ouvriers de l'industrie et du commerce groupant 118,000 adhérents, qui ont adressé des rapports sur la situation au 15 mai, la proportion des ouvriers en chômage a été de 5 0/0 : 20 0/0 des syndicats réunissant 2% 0/0 des syndiqués estiment que le travail est plus abondant que l'an dernier à pareille époque ; 51 0/0 des syndicats groupant 61 0/0 des adhérents jugent qu'il est en même quantité, et 20 0/0 des syndicats avec 15 0/0 des syndiqués le tiennent pour moins abondant.

Par rapport au mois précédent, la situation d'ensemble présente plutôt une légère tendance à l'amélioration.

RÉUNION DU CONSEIL DE CABINET

Paris, 25 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.

Un office du commerce

Le ministre du commerce a entretenu ses collègues de la création d'un office national du commerce, de ses attributions, de son fonctionnement, de ses services et des moyens financiers de réalisation.

Il sera ultra prochainement la question à l'examen d'une commission composée de représentants de la chambre de commerce de Paris, des principales chambres de commerce de province et des grandes corporations industrielles.

La question des vins

Le conseil s'est ensuite occupé des propositions relatives à l'interdiction de la fabrication et de la vente des vins artificiels. Le président du conseil et les ministres intéressés se mettront à la disposition de la commission de la Chambre chargée de l'examen de ces propositions pour lui faire connaître les intentions du gouvernement.

Le projet d'impôt sur les revenus

LE RAPPORT DE M. KRANTZ

Paris, 26 juin. — Le rapport de M. Camille Krantz sur le projet d'impôt sur les revenus vient d'être distribué.

« Deux systèmes étaient en présence, dit M. Krantz, pour la réforme des contributions directes par l'établissement d'un impôt général sur le revenu : l'un ayant recours pour atteindre le revenu, à la déclaration ou à la taxation, l'autre, fondé sur les signes extérieurs.

» C'est à ce second système que s'est arrêté le gouvernement.

» Le projet de loi qui vous est soumis comprend deux parties distinctes :

» Dans l'une, les éléments du revenu sont traités séparément suivant leur nature et leurs sources, et taxés à un taux uniforme pour les revenus de même nature.

» Dans l'autre, on atteint l'ensemble du revenu, sans taxation ni déclaration, en s'en référant uniquement à des signes extérieurs; on établit ainsi un impôt complémentaire destiné à redresser les inégalités qu'un tarif ne saurait subsister, soit les impôts directs maintenus, soit les impôts indirects.

» Les trois premières cédules comprennent les revenus des capitaux, tous sont imposés à raison de 4.50 0/0.

» Les revenus professionnels sont visés dans la cédule D ; les tarifs qui leur sont provisoirement appliqués font ressortir un taux d'impôt de 30 0/0 en moyenne en principal c'est à peu près la proportion qu'avaient adoptée la commission extra-parlementaire de l'impôt sur les revenus ainsi que les auteurs de différents projets fondés sur une équitable discrimination.

» Quant aux revenus du travail, le projet les laisse indemnes.

» Ce système a, sur le précédent, l'incontestable supériorité de présenter un cadre d'une grande souplesse, de laisser ainsi la porte ouverte aux améliorations successives et, au fur et à mesure des progrès accomplis dans notre organisation fiscale, de permettre, sans modifier le principe, d'atteindre les nouveaux éléments de la fortune publique. »

Le rapport examine ensuite les cinq parties du projet : impôts directs sur les revenus et taxes d'habitation, taxes assimilées aux impôts directs, centimes départementaux et communaux, renouvellement et conservation du cadastre, dispositions diverses; et enregistre les divers amendements adoptés par la commission du budget et que nous avons déjà fait connaître.

LES COLLECTIVISTES CAPITALISTES

Les journaux socialistes se félicitent bruyamment de l'élection de M. Gabriel Deville dans le quatrième arrondissement de Paris.

Mais, tout en insistant sur les opinions on les déclarations collectivistes du « citoyen » Deville, ses amis ont négligé de présenter au public, sous son aspect bourgeois et cossu, le nouvel élu du quatrième arrondissement.

Ce M. Deville, qui s'est posé devant les électeurs en adversaire de la propriété individuelle, habite, à Auteuil, un aristocratique hôtel, luxueusement aménagé, en vue de commodités et de goûts qui n'ont rien à voir avec le collectivisme égalitaire.

M. Deville serait il donc, comme tant d'autres socialistes pratiques, sinon pratiquants, un simple farceur, un effronté cabotin ?

C'est assez probable. Et, comme le dit M. Léonzon le Duc, dans le *Paris* :

« Le cas du collectiviste opulent n'est point pour étonner. Les grands théoriciens de l'école ont tous été favorisés de la fortune. Engels, l'ami de M. Deville, a laissé une succession fixée à un million et demi par le fils anglais Singer, le membre le plus actif du comité directeur du parti socialiste en Allemagne, a quatre ou cinq millions. Lassalle menait une large existence, on la sait était fait au jeu et aux femmes. Karl Marx a conté des jours heureux de capitaliste sans souci du lendemain dans un confortable cottage anglais. Ses trois filles ont reçu en héritage une assez jolie dot ; Mme Longuet, Paul Lafargue et Aveling sont des bourgeoises cossues. Le capital de cette famille juive a dû se trouver dès l'abord bien défendu par la doctrine paternelle, exclusive de la bienfaisance. Il existe ainsi toute une aristocratie collectiviste...»

A cette liste, il convient d'ajouter le citoyen Jaurès, qui est un des gros propriétaires du département du Tarn, où il se repose de ses labeurs oratoires, en menant la vie de bourgeois châtelain ; puis les collectivistes belges Vandervelde et Picard, qui sont millionnaires.

Ces collectivistes, décidément, ne sont collectivistes que dans les propriétés d'autrui.

Et jamais il ne leur viendrait à la pensée d'abandonner à la communauté ces biens dont ils jouissent, au-delà du revenu maximum de 3 000 francs, que Robespierre déclarait indispensable, mais suffisant à l'existence de chaque citoyen français.

On n'a jamais vu aucun collectiviste fortuné faire cet essai loyal de ses propres théories et donner cette preuve de sa sincérité.

LES PROSPECTUS OBSCÈNES

et les droits des pères de famille

Une question tout à fait neuve, et qui intéresse au plus haut point les pères de famille, a été plaidée mercredi devant la 1re Chambre civile de Paris.

M. Chollet a édité, sous couleur de livres de médecine et d'hygiène, deux ouvrages traitant de questions extrêmement scabreuses et tout à fait dangereux à mettre sous les yeux des jeunes filles.

Traduit en Cour d'assises pour outrage à la morale publique, M. Chollet eut la chance de bénéficier d'un acquittement, le jury étant ce jour là en veine de mansuétude.

Fort de cet acquittement, l'éditeur inonde depuis lors la France entière de prospectus annonçant la mise en vente et le lieu de dépôt de ces deux ouvrages, dont nous nous garderons bien d'indiquer même les titres.

Il envoie sous bande, à domicile, ces prospectus, aussi obscènes que les livres eux-mêmes. Il a bien soin d'attirer l'attention par des lettres rouges qui empêchent absolument les prospectus de passer inaperçus, et qui éveillent, au contraire, la curiosité.

Les destinataires sont, du reste, le plus fréquemment et de préférence, des jeunes gens dont M. Chollet se procure les adresses, des membres de sociétés de gymnastique ou de vélocipédie, des élèves en pharmacie, etc.

Cette propagande a pris une telle extension que, de toutes parts, les Parquets ont reçu des plaintes de pères de famille dont la femme ou les enfants avaient ouvert les prospectus de M. Chollet. Les procureurs de la République n'ont pu répondre qu'une chose : c'est que, le jury ayant acquitté M. Chollet, il leur était impossible d'intervenir.

C'est alors que par un de ces actes d'initiative individuelle si fréquents en Angleterre, et malheureusement si rares chez nous, deux pères de famille : M. Hébert, ancien professeur, et M. Choquard, instituteur, se sont décidés à saisir directement les Tribunaux.

Ils ont assigné Chollet devant la 1re Chambre, en dommages-intérêts pour violation morale de leur domicile.

Me Manuel Fourcade a plaidé fort éloquemment cette thèse si juste, mais en droit absolument neuve.

Me Gustave Lefebvre a répondu au nom du sieur Chollet.

M. le substitut J. Seligman a donné ses conclusions. Dans un langage des plus élevés, l'organe du ministère public a proclamé l'inviolabilité du domicile, aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue matériel.

M. Seligman estime qu'une atteinte des plus graves est portée à cette inviolabilité par l'envoi de prospectus obscènes donnant la table des matières de livres dangereux pour les mœurs, et sur lesquels les titres les plus suggestifs sont soulignés à l'encre rouge.

C'est ce qu'on a appelé déjà *le viol des yeux*.

M. le substitut Seligman demande donc au Tribunal d'empêcher ces distributions inconvenantes en condamnant Chollet à des dommages-intérêts.

M. le président Baudouin a remis à huitaine son jugement.

VERMINE DE LA CIVILISATION

C'est dans le *Radical*, journal de M. Henry Maret et sous la signature de M. Sigismond Lacroix que nous trouvons cette trop juste critique de nos lois scolaires :

« Eugène Sue est en retard, et les *Mystères de Paris* sont à refaire. Nos criminels modernes n'ont plus rien de commun avec les types célèbres dont il nous a laissé le portrait, et les assassins ne se cachent plus dans les bouges. Maintenant ils ont de dix-huit à vingt-cinq ans, portent des habits convenables et fréquentent au café d'Harcourt. En allant prendre un bock, le soir, vous risquez de les rencontrer, de vous asseoir à côté d'eux, qui sait? peut être de leur serrer la main, comme à des honnêtes gens et d'élégants commis de magasin.

« On a arrêté quelques-uns de ces jeunes gredins, qui se sont mis à cinq pour tuer une vieille femme et la voler. Mais aussitôt on découvre que c'est pour ainsi dire par hasard si ces cinq-là se trouvent mêlés à l'affaire; ils sont comme cela des centaines qui vivent de la même façon, n'ayant d'autres ressources que la prostitution et les courses, et qui sont toujours prêts à faire « un coup » pourvu que « le coup » soit facile et qu'il n'y ait point de danger à affronter.

» D'ailleurs, extérieurement corrects : aucun d'eux n'a de moyens d'existence, mais aucun d'eux n'a encore de condamnations. Bien que pourris moralement, ils ont su rester jusqu'ici en règle avec le Code pénal ou échapper à la police, avec laquelle d'ailleurs ils sont en relations, et dont ils font un peu partie : souteneurs, voleurs et mouchards, voilà leurs professions.

» D'où sortent-ils?

« Ils ne sont pas même des bas fonds de notre civilisation. A peine l'un d'eux peut il se plaindre de n'avoir pas eu de famille et d'avoir vécu seul sur le pavé; tous les autres ont été élevés par des parents, ont reçu une certaine éducation, ont été aidés dans leurs débuts. La fainéantise, le goût de la débauche les ont entraînés : à vingt ans, ils sont gangrenés jusqu'aux moelles, ayant perdu jusqu'au dernier vestige de sens moral.

» Nous avons développé l'instruction, et nous avons bien fait. *Mais il est visible que la moralité n'a point suivi les progrès de l'instruction; en cultivant l'intelligence, nous avons négligé la conscience. Nos jeunes assassins sont des êtres sans conscience.* »

LES INCIDENTS DE REIMS

Nous avons parlé des incidents fâcheux qui se sont produits sur la voie publique à Reims.

Voici le texte de la protestation rédigée par M. l'abbé Fonssagrives et adressée par M. l'abbé Odelin, directeur du pèlerinage, à M. le garde des sceaux :

« Les soussignés, citoyens français, protestent contre l'inqualifiable conduite des agents de la police à Reims, qui sans avoir été provoqués, alors que les pèlerins parisiens se rendaient quatre par quatre, en silence, à la cathédrale de Reims, se sont rués sur le drapeau national, ont lacéré les bannières, et brutalisé indignement des gens inoffensifs dont le seul tort était de croire que la liberté existait pour tous en France.

» Les soussignés s'élèvent énergiquement contre des jugements qui ont été hâtivement rendus et sans qu'un seul témoin ait été entendu. Ils en appellent à M. le garde des sceaux et à M. le ministre de l'Intérieur, de la conduite de leurs agents, et si leur appel n'est pas entendu, à l'opinion de tous les honnêtes gens.

» Pour les deux mille pèlerins de Paris qui ont entendu et acclamé cette protestation. » H. Oblin.

» J. Fonssagrives,

» *Membre du comité du pèlerinage.* » » *V. G., directeur du pèlerinage.*

(Suivent de nombreuses signatures.)

LES CONSISTOIRES DU 25 JUIN

Les nouveaux cardinaux

Rome, 25 juin. — S. S. le Pape Léon XIII a tenu ce matin un consistoire public dans le palais apostolique du Vatican, pour donner le chapeau cardinalice à l'Eminence Louis Albert Perraud, créé et réservé *in petto*, dans le consistoire du 16 janvier 1893, publié le 29 novembre 1895; aux éminences cardinaux Sembratowicz, Haller, Coscojuras y Anira, Pierre Boyer, Cossonas y Pajés créés et publiés dans le consistoire du 29 novembre 1895.

Une énorme affluence se pressait dans la salle royale où a eu lieu l'imposante cérémonie de l'imposition du chapeau, ainsi que dans la salle ducale où est passé le cortège.

Lorsque le Pape, portant le pluvial et la tiare sur la *Sedia gestatoria* au milieu du flabelli, a traversé la salle ducale, de vives acclamations ont retenti.

Le Pape, qui est en excellente santé, a accompli avec aisance tous les actes consistoriaux.

Après le consistoire public, le Saint Père a tenu un consistoire secret et après avoir fermé la bouche aux nouveaux cardinaux, il a pourvu les églises suivantes : Auch, Tours, Toulouse, Avignon, Evreux, Chartres, Nantes, Nice, Laval, Angers et Cahors.

Le Saint-Père a remis aux nouveaux cardinaux l'anneau cardinalice et a assigné les titres presbytéraux suivants :

A S. E. le cardinal Perraud, le titre de Saint Pierre ès-liens ;

A S. E. le cardinal Boyer, le titre de Sainte Trinité des-Monts.

L'ÉLOGE DE LÉON XIII PAR Mgr FERRATA

Voici la partie principale du discours prononcé mercredi par S. Em. le cardinal Ferrata en recevant la calotte rouge apportée par le garde noble, M. le marquis Anfiel Matter :

« Nous nous sentons fiers et honorés de servir le vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Mais dès que ces fonctions — les plus élevées qu'il y ait au monde — sont remplies par un Pape comme Léon XIII, à ces sentiments s'ajoute celui d'une admiration sans bornes pour la personne du Pape. Il semble, en effet, que Dieu ait voulu réunir en lui l'universalité des dons et des mérites, afin qu'en découle une lumière pure et sereine sur la dernière partie, si troublée, de notre siècle. Homme de doctrine et d'action, de haute intelligence et de noble cœur, théologien, philosophe, penseur, profond politique, il a donné au pontificat romain, malgré les graves et exceptionnelles difficultés que rencontre sa mission divine, une autorité et un prestige devant lesquels s'inclinent, respectueux, les hommes sérieux et les peuples qui ne partagent pas nos croyances.

» Dans notre Italie surtout, sa douce, paternelle et belle figure illumine tout l'horizon, et n'est-ce pas avec une véritable explosion de reconnaissance et d'amour que les Italiens ont accueilli sa généreuse intervention en faveur de nos malheureux concitoyens, prisonniers en Afrique, intervention inspirée par une pensée à la fois chrétienne et patriotique.»

LE PAPE ET LA BONNE PRESSE

Le comité central de l'association allemande « Saint-Augustin » avait recueilli tous les numéros des journaux catholiques allemands contenant un ou des articles sur la vingt-cinquième anniversaire du 20 septembre 1870, date de l'invasion romaine par les Piémontais. La collection formant deux volumes avait été offerte à Léon XIII par l'entremise de la nonciature de Munich, en même temps qu'une Adresse où les membres de l'*Augustinusverein* mettaient aux pieds du Souverain Pontife l'hommage de leur profond respect et de leur entier dévoûment.

Pour les remercier le Souverain Pontife leur a écrit une lettre dont nous détachons le passage suivant sur les bons journaux :

« Au nombre des moyens qui, à Notre avis, contribuent le plus au développement de la vie religieuse et morale, sont comptés à juste titre les journaux catholiques.

» Aussi ne négligeons Nous aucune occasion d'exciter les hommes catholiques, soit par Nos encouragements et Nos conseils, soit par des distinctions honorifiques, à donner leur attention et leurs soins au journalisme. »

Ces paroles sont un précieux encouragement pour la presse catholique.

UNE CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ NAUDET

A RENNES

Intervention de jeunes royalistes

M. l'abbé Naudet a fait mardi soir une importante conférence à Rennes sur le programme de la Démocratie chrétienne, devant un auditoire très mélangé de 7 à 800 hommes. La réunion organisée par l'Union nationale et le groupe des Démocrates chrétiens était présidée par M. Salmon, avocat à la cour d'appel de Rennes!

Au début de la séance, et bien que ce fût une séance privée, quelques jeunes royalistes font à l'orateur, au mépris des convenances les plus élémentaires, une obstruction systématique. Pendant près de trois quarts d'heure, la salle est extrêmement houleuse.

M. l'abbé Naudet, en quelques phrases vigoureusement senties, flagelle leur maladroite et intempestive intransigeance : « Si c'est là, dit-il, tout le respect que vous avez de la liberté maintenant que vous n'êtes rien, que sera-ce donc quand vous serez au pouvoir ?

Enfin, les braillards, peut-être par fatigue, peut être aussi parce qu'ils se sentent blâmés par les membres du comité conservateur, se résignent à un silence relatif et l'orateur peut aborder son sujet.

Après avoir décrit les maux dont souffre la société contemporaine et indiqué les remèdes nécessaires, M. l'abbé Naudet termine par cette déclaration : « Nous ne sommes pas des socialistes, quoi qu'on en dise ; les socialistes savent très bien que nous sommes leurs adversaires et ils sont qu'ils refoulent. Nous ne sommes pas non plus des antisocialistes. Trop longtemps nous fumes, comme catholiques, le parti des *anti*. Aujourd'hui, il ne nous suffit plus de démolir, nous voulons édifier : nous avons un programme précis, détaillé, nous savons ce que nous voulons, voilà ce qui fait notre force et ce qui nous assurera la victoire définitive. »

Un jeune royaliste, M. Vallée, demande alors la parole, pour répondre à M. l'abbé Naudet, et il le fait d'ailleurs très courtoisement. « Je parle, dit-il, en mon nom personnel, et comme tel je suis l'ennemi des juifs et des francs-maçons, je n'admets pas le minimum de salaire, ni le principe de l'intervention de l'Etat. » A noter dans ces déclarations une vraie « perle », la voici : M. Vallée nous assure « qu'il tient le Pape en haute estime ». Rien à ajouter.

M. l'abbé Naudet se lève et se contente de répondre à son contradicteur : « Comme prêtre, je crie : Vive Jésus-Christ ! comme citoyen : Vive la République ! »

Alors éclate un tapage de tous les diables. On charge avec ensemble sur l'air des tambours : « Vive Naudet! » et le groupe royaliste y répond par : « A bas Naudet ! »

Puis nos amis entourent la voiture où monte M. l'abbé Naudet, et lui font une véritable ovation.

LE DÉPART DE M. CLEIFTIE

Ex-préfet de Marseille

Marseille, 25 juin. — Les voitures et une partie des bagages de notre ex-nouveau préfet, M. Cleiftie, sont arrivés hier matin et ont été dirigés mélancoliquement sur la préfecture. Les contre-ordres ont été donnés trop tard; de sorte que le déménagement nous parviendra peut-être tout entier. On le remisera, en attendant que M. Cleiftie connaisse sa destination nouvelle.

Parmi les impairs accumulés en quarante-huit heures par cet éminent fonctionnaire, signalons encore le suivant :

Recevant à la préfecture le président du tribunal de commerce, M. Girard-Cornillon, qui est également membre de la commission des hospices, M. Cleiftie crut lui être fort agréable en lui disant que la question de la laïcisation des hôpitaux de Marseille traînait rondement. Or, l'honorable M. Girard-Cornillon est un adversaire résolu de la laïcisation. On juge de sa stupéfaction en recevant les étranges confidences du préfet gaffeur.

LA MORT DE M. DE MORÈS

Service funèbre à la Madeleine

Paris, 25 juin. — Ce matin, à dix heures, un service funèbre a été célébré à la Madeleine pour le repos de l'âme du marquis de Morès. L'église était trop petite pour contenir la nombreuse assistance qui était venue apporter à la famille du malheureux explorateur l'hommage de sa sympathie.

La cérémonie a été très simple. Le porche de l'église et la nef étaient tendus de draperies noires rehaussées d'un écusson aux armes du marquis et portant en exergue la devise : *Labor omnia vincit.*

La messe a été dite par M. l'abbé Herzog, curé de la Madeleine. *L'Agnus Dei*, *O Salutaris* et *Libera me* ont été chantés par la maîtrise.

Selon le désir exprimé par la famille, on n'avait envoyé ni fleurs ni couronnes. Deux registres avaient été déposés à l'entrée de l'église : ils ont été rapidement couverts de signatures.

Le père du défunt, le duc de Vallombrosa, conduisait le deuil. Mme de Morès n'assistait pas au service funèbre. De nombreux officiers, la plupart en civil et quelques-uns seulement en tenue, étaient présents.

A l'issue de la cérémonie, un incident s'est produit près du bureau des omnibus d'Auteuil-Madeleine. M. Edouard Drumont, reconnu par les personnes présentes, a été l'objet d'une ovation. Le directeur de la *Libre Parole* s'est soustrait à cette manifestation après avoir crié : Gloire à Morès ! Vive la France ! Un grand nombre de camelots vendaient aux abords de l'église un placard bordé de noir représentant le marquis de Morès. Aucun autre incident ne s'est produit.

L'AFFAIRE ARTON

devant la Cour d'assises de la Seine

Paris, 25 juin. — La Cour d'assises de la Seine, présidée par M. le conseiller Martinet, commence aujourd'hui l'examen de l'affaire Arton, qui, au mois de février 1893, a été condamné par contumace à 20 ans de travaux forcés pour faux et détournements au préjudice de la Société du Transvaal et de la Société générale française de dynamite. A cette époque, Legay et Prévost, impliqués dans les poursuites, furent respectivement condamnés contradictoirement à cinq ans et trois ans de prison.

Le siège du ministère public est occupé par l'avocat général Jacomy.

Me Demange est assis au banc de la défense.

L'audience est ouverte à midi et demi. Dans la salle, le public est assez nombreux.

L'accusé

Assis sur le banc des accusés entre deux gardes, Arton ne paraît pas autrement inquiet de l'accusation qui pèse sur lui. Comme lors de sa comparution devant le tribunal correctionnel en qualité de témoin dans l'affaire Dupas et Boyère, Arton est vêtu de noir ; il porte une longue redingote correctement boutonnée ; son chapeau haut de forme est déposé à côté de lui.

L'acte d'accusation

C'est d'un air distrait qu'il entend la lecture de l'acte d'accusation. Un lorgnon fixé au nez, il dirige fréquemment son regard vers les jurés, assis en face de lui ; sa barbe est grisonnante ainsi que ses cheveux ; Arton est aujourd'hui âgé de 47 ans.

Les sommes détournées au préjudice des deux sociétés se montent, d'après l'accusation, à 663.363 fr. pour la Société du Transvaal et à 3 252.755 fr. pour la Société générale française de dynamite.

La défense d'Arton

Le débat d'aujourd'hui est tout à fait ennuyeux. On ne parle que de questions commerciales et financières.

Pas un mot de politique, pas un mot des fameux chèques qu'Arton aurait, dit la légende, détournés au membre du Parlement.

Arton, dont le calme est absolu, se défend avec énergie et proteste contre les épithètes d'agent véreux et de financier louche qui figurent à l'acte d'accusation.

Il déclare qu'il y a à Paris quantité de banquiers qui n'ont pas fait autre chose que lui et qui ne sont pas davantage des coupables. Il proteste continuellement de son innocence et déclare qu'il a toujours agi suivant les ordres de ses supérieurs.

A six heures, la séance est levée, et la suite des débats est renvoyée à demain.

LA GUÉRISON DE LA TUBERCULOSE

par les Rayons Rœntgen

On télégraphie de Lyon, 23 juin :

« Le docteur Lortet, doyen de la Faculté de médecine, a fait, hier, à la Société de médecine de Lyon une intéressante communication. Le savant professeur s'est proposé d'appliquer les rayons de Rœntgen au traitement de la tuberculose. Pour cela il a inoculé le bacille de la tuberculose à six cobayes. Trois de ces animaux ont été placés à part et les trois autres ont été soumis à l'action des rayons Rœntgen.

» Chez les premiers, la maladie s'est rapidement développée et tous sont bientôt morts ; chez les autres, soumis à l'action des rayons, rien ne s'est produit ; les bacilles ne se sont pas développés et tout porte à croire qu'ils sont morts d'eux-mêmes et qu'ainsi tout danger était écarté.

» On comprend l'importance d'une pareille découverte qui, appliquée au traitement de la tuberculose sur la race humaine, parviendrait à enrayer d'abord le mal, puis à le détruire. — P.

BOURSE DE PARIS DU 26 JUIN 1896

FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS & ÉTRANGERS

Pr. clôt.		Ouvert	Clôtur.
101 05	3 0/0 comptant	101	101
101 07	3 0/0 terme	101 05	101 50
100 40	3 0/0 Amort. compt	100 70	100 60
.. ..	3 0/0 » terme	.. ..	.. ..
104 75	3 1/2 comptant	104 60	104 50
104 82	3 0/0 2 terme	104 70	104 62
.. ..	Emprunt Tonkin	91 50	.. ..
491 ..	Argentins	491 ..	.. ..
.. ..	Autriche	103 90	.. ..
.. ..	Brésil	74 ..	.. ..
.. ..	Chine 5 0/0	106 ..	105 85
104 50	Egypte unifiée	104 40	104 35
.. ..	Espagne extér. compt	69 75	.. ..
64 65	— terme	64 55	64 40
89 75	Italien 5 0/0 comptant	89 70	.. ..
89 90	— terme	89 70	89 67
105 00	Hongrois 4 0/0	105 50	105 80
.. ..	Portugais 3 0/0 compt	27 ..	.. ..
.. ..	— terme	.. ..	.. ..
.. ..	Turc (série D) terme	21 10	.. ..
.. ..	Russe 4 0/0 1889	102 85	.. ..
94 90	— 3 0/0 1891	95 ..	94 85
.. ..	— 4 0/0 1893	109 ..	108 10
106 05	— 3 1/2 1894	101 40	.. ..

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, DES VILLES ET DES CHEMINS DE FER (Cours au comptant)

Pr. cl.			Clôt.	Pr. cl.		Clôt.
69 ..	CRÉDIT FONCIER	Bons 1887	69 ..	471 ..	Ardennes	470 ..
62 ..		— 1888	62 50	472 ..	Est 3 0/0 anc.	472 ..
505 ..		Commun. 1879	503 ..	475 50	— nouv.	474 50
500 50		— 1880	501 50	486 50	Nord 3 0/0 anc.	486 ..
398 ..		— 1892	398 75	482 50	— nouv.	482 50
507 ..		— 1892	482 ..	479 50	Orléans 3 0/0 a.	480 50
404 ..		Foncières.. 1877	404 ..	479 50	n.	478 ..
500 75		— 1878	501 ..	412 ..	Orléans 2 1/2 0/0	412 ..
405 ..		— 1883	404 ..	489 ..	Ouest 3 0/0 anc.	479 ..
500 ..		— 1885	500 ..	475 ..	— nouv.	475 ..
102 ..		— 5e 1885	103 ..	428 ..	Sud de France	437 50
482 25		F. 50 fr. p. 1895	481 50	448 ..	Econom. 3 0/0	447 ..
640 ..		Obl. 1855-60 3 0/0	650 ..	103 75	Ville Lyon 1880	103 50
550 ..	VILLE DE PARIS	— 1865 4 0/0	582 ..	411 ..	Marseille 1877	411 ..
439 50		— 1869 3 0/0	437 50	119 ..	Bordeaux 3 0/0	119 ..
436 75		— 1871 3 0/0	435 ..	535 ..	— 1881	535 ..
582 50		— 1875 4 0/0	583 ..	.. ..	Montpellier 1895	.. ..
582 50		— 1876 4 0/0	583 ..	499 ..	Dette Tunis	499 ..
417 50		— 1886 3 0/0	417 50	.. ..	P.-L.-M. fus. a	.. ..
105 ..		— 4 1/2	105 25	.. ..	— fus. n.	.. ..
397 ..		— 1892 3 1/2	396 50			
98 25		— 4 1/2	97 75			

Mines d'or et Compagnies d'exploration

A LONDRES					
Anglo fr.	5 3/4	Ran'd Miner	31 5/8	Geldenhuis	93.—
City Sub.	4 7/8	Salisbury	4 1/4	Buffelsdoorn	70.—
Crown Ref.	61 5/8	Treasury	.. /.	Langslagte	110.—
Goldfields	12 3/4	Van Ryn	4 3/4	Sheba	57.—
H. Nourse	6 5/8	Village	.. /.	Fraser-River	47.50
Heriot	9 5/8	Wemmer	9 3/8	Chartered	83.50
Jubilee	9 1/2	Wolhuter	7 7/8	Randfontein	79.—
Jumpers	7 1/4	A PARIS		East-Rand	207.—
Modderfon	7 3/8	Robinson	239.—	Robin. Bank	153.—
Primrose	5 9/16	Ferreira	519.—	London Paris	32.50
		Simmer	550.—	Monte Rosa	21.—

BOURSE DE LILLE DU 26 JUIN 1896

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
Lille 60, r. 400	... ..	1 8 ..	OBLIGATIONS		
» 50, r. 500	501 ..	504 ..	Bains Illiois	... ..	100 ..
» 68, r. 500	... ..	513 ..	Union Ill. N.	... ..	460 ..
» 77, r. 500	... ..	505 ..	Gaz de Wazem	... ..	225 ..
» 84, r. 400	... ..	404 ..	Ch. de fer Roub.	... ..	496 75
» 84, 1/4	... ..	406 ..	Denain Anzin	... ..	520 ..
» 87, r. 500	... ..	408 ..	Cambrésis	... ..	312 50
» 93, r. 500	... ..	508 ..	CHARBONNAGES		
Roub.-T. 1860	... ..	45 ..	Anche, 125	... ..	10 60
Roubaix. 1892	... ..	500 ..	Anzin, 500 d.	... ..	4 25
Amiens	... ..	414 ..	Blanzy	... ..	1000 ..
Dép. du Nord	... ..	103 ..	Bruay	22100 .	2100 ..
Tourcoing 1873	... ..	540 ..	Bully-Gren. 5e	... ..	2375 ..
Armentièr. 86	... ..	605 ..	Champagne	... ..	873 ..
Douai, libérée	... ..	97 ..	Carvin	4600 .	4600 ..
Valenciennes	... ..	50 0	Courrières. 10e	4560 .	4575 ..
Verley, Decr.	... ..	1345	Crespin	... ..	90 ..
Cil Paris et Cie	... ..	500	Douchy	... ..	650 ..
Crédit d. Nord	... ..	540	Dourges	... ..	10700 ..
H. Devinder	... ..	1680	Drocourt